

«Je vous donnerai cela, et bien plus que tout ce que vous attendiez». Nous voulons connaître les faits. Je le demande au ministre de la Justice, tenant de l'indépendance du Canada et qui explique l'anticolonialisme: ne deviendrons-nous pas encore une véritable colonie si ce n'est pas le Parlement du Canada qui rédige notre propre constitution? Nous devons nous adresser au Royaume-Uni pour savoir à quelles conditions nous, au Canada, pouvons modifier notre constitution.

J'aurais aimé entendre Mackenzie King traiter la question avant que le ministre actuel des Transports (M. Pickersgill) devienne l'un de ses hommes de confiance. Qu'aurait-il dit s'il avait su que nous, en 1965, devons nous adresser au Royaume-Uni pour demander, de grâce, qu'on veuille bien nous donner le droit de modifier ainsi notre constitution. Elle restera parmi les statuts de ce pays. Nous voulons qu'elle devienne un statut du Parlement du Canada, afin que nous puissions en examiner absolument tous les détails. Nous avons tout fait, mais en vain, pour amener le gouvernement à reviser la question. Nous devrions tous être reconnaissants au premier ministre du Québec d'avoir fait une déclaration aussi nette, hier soir, à cette émission télévisée, par laquelle il nous a révélé qui a le joker dans sa manche et quelle compétence sera amoindrie. Faisons-en un document canadien. Rendons-le susceptible de modifications pour répondre aux besoins nouveaux.

Nous autres, de ce parti, avons constamment cherché le moyen de rapatrier, pour ainsi dire, la constitution, mais nous n'avons pu obtenir le consentement de deux provinces. Que proposons-nous à cet égard? Nos vues, exprimées le 4 février 1963, demeurent inchangées; à notre avis, on devrait convoquer une grande conférence nationale qui se réunirait non pas seulement une fois, ou pendant quelques heures, voire quelques jours, mais qui prendrait tout le temps nécessaire pour étudier en détail les moyens propres à modifier la constitution et à fournir une solution au problème d'une représentation équitable des éléments des deux races fondatrices au sein de la fonction publique et des sociétés de la Couronne; de même, elle devrait examiner tous les aspects du biculturalisme et du bilinguisme.

Nous aurions pu obtenir des votes, monsieur l'Orateur, en nous prononçant en faveur d'une commission. On prétendait que ce serait une excellente initiative. Le parti et tous les membres du parti qui formaient le cabinet avaient alors décidé qu'une Commission de ce genre serait funeste au Canada. On n'a qu'à lire le premier rapport de la Commission pour se rendre compte combien nos opinions étaient bien fondées.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

J'ai mentionné tantôt divers professeurs éminents de sciences politiques qui se sont prononcés contre l'amendement. J'ai devant moi un article en date du 31 mars, dans lequel on signale qu'un spécialiste en droit constitutionnel, professeur de droit à l'Université de Toronto, M. Edward McWhinney, aurait déclaré que la constitution est rédigée en termes diffus et maladroits. En voici un passage:

Toute opinion qui rallierait tant soit peu l'opinion générale pourrait être réalisée aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En dépit de ses termes maladroits et de ses détails inutiles, je crois qu'il est assez souple pour s'adapter à nos désirs et c'est ce qui est plus important.

Si je comprends bien les témoignages cités, il termine en disant que la formule d'amendement empêchera le Canada d'accomplir sa destinée. Elle démembrera le pays et rendra impossible toute modification qu'il pourrait être nécessaire d'apporter à la constitution, dans les années à venir. Je ne reproche pas à certaines provinces de l'avoir acceptée. Comment pourraient-elles refuser les pouvoirs supplémentaires et l'autorité accrue qui leur sont offerts? Toutefois, monsieur l'Orateur, seul le Parlement fédéral peut sauvegarder l'unité nationale et assurer le maintien des éléments qui ont permis l'édification du Canada et de ceux qui renforceront notre pays à l'avenir.

On me dit que cette attitude m'aliénera les sympathies du Québec. J'aimerais citer les propos d'au moins deux députés à la Chambre qui ont traité de certaines attitudes adoptées alors que j'étais premier ministre, qui les ont approuvées sans réserve et ont signalé que nous avons pleinement reconnu les deux groupes ethniques comme associés à parts égales, ainsi que les droits des Canadiens d'autres origines ethniques—comme moi, en partie—qui ne se laisseront pas traiter comme des citoyens canadiens de second ordre.

Je cite les paroles de sir John A. Macdonald tirées de *Confederation, Its Preparation and Accomplishments*, ouvrage tout à fait remarquable:

Nous constituons un grand pays qui deviendra le plus grand de l'univers si nous le conservons, mais nous tomberons dans l'insignifiance et l'adversité si nous en permettons le fractionnement. Dieu et la nature ont réuni les deux Canadas en un seul; ne laissons pas les fomentateurs de troubles le désunir.